

Conseil municipal du 19 Novembre 2014

Convocation du 13 Novembre 2014

Présents : BONADA Henri, PATIN Michel, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MACHERET Roland, GRANIER Josette, PARDON Sébastien, ROBERT René et CAPITAN Marcel

Absent excusé : MUZEL Loïc (pouvoir à Roland MACHERET)

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 8 Octobre 2014

Régie communale :

Mr le maire annonce que, vu que la commune ne gère aucune liquidité, et que Mme la trésorière ne nous impose pas de régie, cette création est retirée de l'ordre du jour.

Décision modificative n° 3 Budget Général :

Une décision modificative n° 3 est prise en Section Dépenses Investissement du Budget Général pour transférer 830 € du compte 1641 chapitre 16 au compte 275 chapitre 27.

Accord unanime des membres du conseil.

Adhésion au service de santé au travail :

L'adhésion à ce service pour les salariés de la commune venant à échéance fin 2014, Mr le maire propose de le reconduire pour 3 ans. Le Conseil approuve à l'unanimité

Proposition de donation de legs de Mr THERBY Fabrice :

Mr THERBY Fabrice, propriétaire foncier sur la commune de Pinay de la parcelle A 1657 d'une superficie de 0ha 28 25 ca au lieu-dit la Digue, a proposé de léguer à la commune ce bien en septembre 2014. Mrs PATIN et ROBERT se sont rendus sur les lieux pour mieux appréhender cette offre. Un plan a été remis à chaque conseiller, en préambule. Cette parcelle peut être considérée comme une friche. Le montant des frais administratifs seraient de 750€ pour valeur vénale de 0€ (vu avec Me Guillaubey). Cette parcelle est excentrée du patrimoine communal et enclavée entre les propriétés de Mrs RONDY et GAUDARD.

Pour toutes ces raisons, tout en appréciant le geste de Mr Therby, la proposition de legs n'a pas été retenue par le conseil municipal à l'unanimité des présents. Un courrier sera adressé à Mr THERBY lui précisant de prendre contact avec les 2 propriétaires riverains afin de finaliser sa volonté, lui précisant que sa parcelle pourrait être déclassée en « Bois - friches » sur le plan taxe foncière.

Compte rendu de réunion CCAS :

Cette année ce sont 41 personnes de plus de 70 ans, dont 3 à l'EPHAD de Neulise, qui bénéficieront du repas de Noël ou du colis selon leur choix. Le prix du repas ou du colis sera de 26,90€.

Le repas aura lieu le samedi 29 novembre 2014 à l'auberge de PINAY.

Tous les conseillers municipaux et membres du CCAS disponibles participeront au repas, à leurs frais ainsi que les invités des personnes honorées.

Il en sera de même pour la distribution des colis, qui se déroulera le 13 décembre.

Compte rendu du conseil d'école :

Sébastien Pardon fait un compte rendu détaillé du conseil d'école dont on retiendra :

-Qu'aucune remarque négative n'est faite sur l'école de Pinay,

-Qu'à Saint Georges une cloison dans une classe pose problème compte tenu des effectifs, mais cela est passager car les effectifs changent d'une année sur l'autre ;

-Que la descente des enfants du bus scolaire pose problème compte tenu de l'indiscipline des parents voulant à tout prix se garer sur le parking. L'accompagnatrice qui porte un gilet fluorescent, se placera dorénavant au milieu des enfants pour les accompagner depuis leur descente du bus jusqu'à l'entrée de l'école. La commune de St Georges balisera au sol un cheminement piétonnier entre l'abri bus et l'entrée de l'école.

-Qu'à St Jodard Mr le maire résoudra le problème de la fermeture à clé du portail d'entrée de l'école et de la propreté des toilettes.

Suppression du passage à niveau SNCF sur le chemin du Riou :

La préfecture lance une enquête publique commodo-incommodo, **du 6 au 20 janvier 2015**, à la demande de RFF pour la suppression du passage à niveau piéton 213a sur le chemin du Riout.

Mme CHETOT Joyce, en raison de ses fonctions de commissaire enquêteur ne participera pas au débat et au vote de ce dossier.

La commune exigera la reconstitution du chemin ainsi supprimé.

Compte rendu du bureau de la Communauté de Communes :

Cette réunion, décentralisée à St Cyr de Valorges, portait uniquement sur les problèmes liés à notre future territorialité. Tous les documents liés à ce sujet seront envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux car c'est le conseil municipal qui, en dernier ressort, devra choisir son appartenance à un territoire.

Le bureau de la communauté de communes a dégagé une unanimité pour un territoire épousant le SCOT Loire-Centre.

Questions diverses :

► ENISE CONCEPT nous a fait parvenir un devis détaillé concernant la maîtrise d'œuvre de la place, de l'auberge et de la liaison bourg/lotissements. Oxyria et le Conseil Général seront aussi consultés afin de comparer leurs prestations.

► Le club des anciens projettera un film dans la salle le 16 décembre 2014

► L'inspecteur d'académie a été reçu, à sa demande en mairie. Ont été évoqués les problèmes pédagogiques et relationnels des enseignants du RPI. Rien à signaler concernant l'école de Pinay.

► Les DDEN ont visité l'école le 18 novembre 2014 : ils n'ont rien trouvé à signaler.

► Voirie : la réfection du chemin de la STEP, dans sa partie « haute » est terminée. Le décompte final est à venir. Proposition de constituer des plates-bandes de gazon le long des 4 habitations au lieu de gravillons. Accord des riverains. Le massif de la croix sera reconsidéré suite à l'arrachage du juniperus. Une signalétique routière globale sera mise en place au vu de la dangerosité du lieu. Le fossé d'assainissement créé dans le cadre de ces travaux sera prolongé jusqu'au ruisseau, ceci réglant la maîtrise des eaux pluviales riveraines sans impacter les propriétés privées.

► L'ouverture des plis concernant l'Appel d'offres de service de notre réseau d'eau potable pour les exercices 2015 et 2016 se fera le 25 Novembre en mairie. 2 plis ont été reçus en mairie.

► L'entrée de la place a été surbaissée afin de faciliter la circulation et réalisée en entraide par les ouvriers des communes de Pinay et St Jodard, y compris le matériel. Le coût du bitume sera inclus dans la facture du chemin de la STEP.

► Tous nos chemins ruraux ont été fauchés cette année y compris la réouverture du chemin rural vers la propriété Chavanne et celui de la Goutte Marthel. Bonne collaboration avec l'équipe du SCRB Villerest, dans le cadre de notre droit de tirage (5 jours en 2014).

► La pose des panneaux « Route des Tisseurs » est achevée. Pour celui du Centre Bourg, elle sera effective suite à la définition de l'aménagement global de la place.

► Prochainement pose des barrières de déneigement sur les propriétés BASSET, PREVOST et THOMASSON afin de faciliter la circulation sur le VC 4, avec la mise en place de convention réciproque. Recherche de complément de barrières environ 250 ml auprès des communes.

► Mise en chantier de la réfection du mur du cimetière, inscrit dans l'enveloppe CG 42 au titre de 2013. Remplacement des tuiles manquantes sur le mur d'enceinte. Travaux en cours par l'entreprise CHABRY.

► Etude de traçage de zones de stationnement réglementé, par bande jaune, après consultation du CG 42 « voirie ».

► Gros problèmes de réparations de la chaudière gaz de l'habitation de Mr et Mme GURBALA : + 1200€ TTC depuis l'achat de l'immeuble.

► Admission au conseil d'administration de Famille Rurale de Balbigny.

► Organisation de 2 séances de caractérisation du tri des emballages les 21 et 22 Novembre, en appui de la démarche de la CCBY, dans le cadre de la semaine Européenne de l'environnement. A noter que le 21, la matinée sera dédiée aux classes de CE1 jusqu'au CM2 de notre RPI.

► Mr MACHERET prend en charge la gestion du cimetière avec, en particulier un règlement intérieur à définir.

► Mme VENET nous fait part des activités de la commission « Communication » de la CCBY avec la parution prochaine « *Les brèves de la Communauté de Communes* », qui présentera, en outre, notre nouvelle salle l'Orée Fleurie rénovée. Au niveau communal Mme Venet fait part de la consultation, en cours, d'entreprises en publicité pour le projet du document promotionnel de notre salle.

Fin de la séance à 22 h 30. Tous les membres présents ont signé au registre.